



Bussac sur Charente, le 26 juillet 2019

MAIRIE  
DE  
**BUSSAC-SUR-CHARENTE**  
17100

Madame, Monsieur,

La commune de Bussac sur Charente prend le plus grand soin à entretenir le cimetière.

Mais vous le savez, les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés, et l'herbe pousse....

Chacun de vous prend soin de la sépulture de ses proches, mais un certain nombre de tombes ne sont pas ou plus entretenues.....

La commune ne peut intervenir sur ces sépultures et envisage d'engager des procédures de reprise de concessions dès lors que personne n'aura fait part de son titre de propriété en mairie.

Si vous connaissez quelqu'un qui possède une sépulture mais ne vient plus, je vous remercie de demander à cette personne de contacter le secrétariat de la mairie.

Je vous prie de croire, madame, monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Maire,  
Christophe DOURTHE